

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

17/09/2021

N° E21000040 /06

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 10/09/2021, la lettre par laquelle le préfet des Alpes-Maritimes demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- *l'enquête publique relative à la procédure d'attribution de la concession des plages d'Eze au profit de la métropole Nice Côte d'Azur ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Alice KUHNE-BARBIER est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au préfet des Alpes-Maritimes, à la métropole Nice Côte d'Azur et à Madame Alice KUHNE-BARBIER.

Copie sera adressée au maire d'Eze.

Fait à Nice, le 17/09/2021

La Présidente,

Pascal Rousselle

Pour expédition conforme

et le greffier en chef,

C. BERTELOTI

